



Services de l'Enseignement religieux
Catholique et Protestant

Fiche Néo PDR

Évaluer

Enjeux et objectifs de l'évaluation des acquis scolaires

« L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Les modalités d'évaluation privilégient une évaluation positive, simple et lisible qui valorise les progrès, soutient la motivation et encourage les initiatives des élèves. » – site eduscol.education.fr

Comme pour les disciplines, l'évaluation en enseignement religieux permet de donner une valeur au travail de l'élève, de valoriser ses progrès.

Elle permet de communiquer avec les parents et les autres professeurs en positionnant l'élève par rapport aux attentes du programme.

Différents types d'évaluation

⇒ L'évaluation diagnostique : Au début de l'année, d'une séquence ou d'une séance, elle permet d'établir le niveau des élèves avant les apprentissages pour adapter les contenus, les objectifs, les situations d'apprentissage.

Exemples : questionnaires, « remue-méninge », etc.

👉 Elle ne peut donner lieu à des notes intégrées au bulletin !

⇒ L'évaluation formative : En cours d'apprentissage, elle permet de sonder le niveau des élèves. Elle doit permettre de distinguer les connaissances et compétences qui sont maîtrisées et celles qui ne le sont pas. L'élève prend alors conscience de ses acquis, de ses points forts et de ses points faibles. Elle permet à l'enseignant de personnaliser l'aide.

Exemples : en regardant les élèves au cours des travaux, en les écoutant, en observant leurs traces écrites, etc.

👉 Si elle donne lieu à une note celle-ci ne doit pas pénaliser un élève qui serait encore en cours d'apprentissage.

⇒ L'évaluation sommative : En fin d'apprentissage, de séquence ou de cycle, elle permet d'évaluer les connaissances et compétences acquises. Elle doit en fournir une vue synthétique et permettre d'en apprécier l'intégration globale.

À faire

- Le contenu de l'évaluation est conforme aux compétences travaillées et correspond aux exigences du programme.
- La validation des compétences du socle est complémentaire à la note. Elle permet une évaluation plus fine et plus complexe.
- L'évaluation doit être adaptée au niveau d'enseignement.
- Les élèves à besoins pédagogiques particuliers doivent bénéficier d'aménagements en durée, en exigence, dans la simplification des consignes, dans le barème.
- Les modalités de l'évaluation sont conformes aux principes collectifs définis dans l'établissement.
- Pour faire sens, la saisie des notes doit être faite rapidement sur le Bureau Numérique ou Pronote.

À ne pas faire

- La démarche d'évaluation des connaissances ou des compétences ne doit jamais être confondue avec une volonté de sanctionner.
- On ne peut mettre un zéro. Même infime, le travail de l'élève, ses efforts, sa bonne volonté, doivent être valorisés.